



Entente de principe : rendez-vous aux assemblées générales !

Informations sur l'entente de principe sectorielle sur laquelle vous aurez à vous prononcer en assemblée générale.

L'hypothèse d'entente sectorielle portant sur vos conditions de travail et de pratique comme employé-es de soutien cégeps a été entérinée par vos délégué-es le 5 janvier dernier lors de la tenue de l'assemblée générale du Secteur soutien cégeps de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN).

L'assemblée du Secteur soutien cégeps estime que cette entente comporte des avancées significatives et permettra des améliorations importantes à vos conditions de travail. Elle recommande donc son adoption aux membres lors des assemblées générales.

Nous vous invitons à participer en grand nombre à votre assemblée générale afin de connaître les détails des règlements proposés, poser vos questions et vous positionner sur ce résultat, qui représente le fruit d'une mobilisation historique et de plus d'un an de négociation.

Une entente sectorielle qui contient des gains importants

Cette entente contient, notamment :

- * La **bonification de la prime de soir**
- * La **création d'une prime de fin de semaine**
- * La **création d'une prime annuelle de fidélité**
- * Le **remboursement partiel** des adhésions aux ordres professionnels pour lesquels l'appartenance ou la détention d'un permis délivré par ceux-ci est exigée par l'employeur
- * La **bonification de l'indemnité** en cas de rappel au travail
- * La **bonification de certains congés** pour décès
- * L'**augmentation de la flexibilité dans la prise des congés** pour raisons personnelles
- * La création d'un projet-pilote réservé aux personnes salariées visant le **remboursement des abonnements ou des frais d'activités physiques, sportives ou culturelles** pour la durée de la convention collective
- * La **reconduction du projet-pilote de santé globale** pour la durée de la convention collective
- * La possibilité de **fractionner certains congés en heures** plutôt qu'en demi-journée ou en journée complète
- * La **bonification du congé sans perte de traitement** pour participer à des activités de formation dans le cadre du développement des compétences
- * La **création de dispositions touchant la violence à caractère sexuel** et la possibilité d'obtenir des congés sans perte de traitement pour la personne salariée victime de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel



Reculs patronaux évités

Au-delà des gains listés ci-dessus et qui amélioreront les conditions de travail du personnel de soutien des cégeps, des reculs patronaux majeurs ont aussi été évités concernant des modifications aux horaires de travail et des ententes de programme de réduction provisoire du temps de travail sur une base volontaire (PVRTT).

Il est important de spécifier que ceci n'est qu'un aperçu de la globalité de l'entente sectorielle. C'est en assemblée générale que tous les détails vous seront fournis. Votre participation est donc essentielle pour vous prononcer de manière éclairée!

Assemblées générales : aux membres de se prononcer

Comme membre, c'est à vous que revient la décision finale d'adopter cette entente de principe globale portant sur les éléments de table centrale et sur ceux de table sectorielle. Vous serez convoqué-es rapidement, si ce n'est déjà fait, pour une assemblée générale durant laquelle cette entente de principe sectorielle vous sera présentée en détail, en même temps que celle de table centrale portant sur vos conditions salariales.

Veuillez noter que l'entente de principe globale n'est pas amendable en assemblée générale.

Pour plus d'informations sur l'entente de principe de table centrale, voici le lien vers [l'Info-négo détaillé du Secteur public CSN](#).

Soyez à l'affut des communications de votre syndicat quant à la date et aux modalités de votre assemblée générale.

Solidarité!